

23 oct 2024 -20:38

## La Conférence Interministérielle Santé publique donne le feu vert au Plan Hivernal Infections respiratoires

Chaque année, durant la période hivernale, une période de pic d'infections respiratoires se produit, ce qui entraîne une pression accrue sur le système de santé. Pour contrôler ces pics hivernaux d'infections respiratoires, le RISK Management Group (RMG) a élaboré, le "Plan Hivernal Infections respiratoires". La Conférence Interministérielle Santé publique qui rassemble tous les ministres de la santé et du bien-être a approuvé le plan.

Ce plan a été réalisé sur la base des évaluations des saisons précédentes, de la science, des connaissances progressives et des leçons tirées de la pandémie de coronavirus. Il ne contient plus de mesures ou d'obligations, mais des recommandations ou des conseils. Le plan prend en compte les infections respiratoires les plus courantes en Belgique : la grippe (influenzavirus), le SARS-CoV-2 (le coronavirus qui cause la COVID-19), le virus respiratoire syncytial (VRS) et le *Streptococcus pneumoniae* (le pneumocoque).

À l'exception du COVID qui connaît encore des pics et des vagues imprévisibles, les pics des autres infections sont relativement bien prévisibles en termes de timing et de comportement. On estime que la saison hivernale des virus respiratoires s'étend de septembre à avril.

### Des recommandations par niveau d'alerte et par secteur

Le nouveau Plan hivernal infections respiratoires contient des recommandations par niveau d'alerte et par secteur d'activité (lieu de travail, transports en commun, voyages internationaux, réunions privées et événements publics).

On distingue 4 niveaux d'alerte :

- Code vert : circulation des infections respiratoires est faible mais la pression sur le système des soins de santé est bien maîtrisée.
- Code jaune : circulation des infections respiratoires est accrue, mais la pression sur le système des soins de santé reste sous contrôle.
- Code orange : pression croissante sur le système des soins de santé, ce qui nécessite des recommandations supplémentaires et des actions pour endiguer le phénomène.
- Code rouge : risque élevé de surcharge du système des soins de santé.

À chaque niveau d'alerte, des recommandations spécifiques sont proposées afin d'aider la population d'assumer ses responsabilités individuelles. Les enfants et les adolescents sont préservés au maximum, et il y a des exceptions pour les personnes pour lesquelles le port du masque n'est pas possible.

En suivant bien les recommandations, chaque citoyen protège non seulement lui-même et ses proches, mais aussi les groupes vulnérables de la société, et évite ainsi une pression excessive sur le système de santé. Il est dans l'intérêt de tous que chaque forme de soin - pas seulement pour les infections respiratoires - puisse se dérouler normalement et en temps opportun.

## Recommandations en code vert

En ce moment, nous sommes en code vert, ce qui signifie qu'il y a une faible circulation des infections respiratoires et que le système de santé contrôle bien la situation.

Les recommandations de base suivantes s'appliquent donc :

- Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou utilisez une solution hydroalcoolique.
- Aérez les espaces intérieurs de manière optimale et régulière.
- Si vous éternuez ou tousez, utilisez un mouchoir à usage unique ou éternuez dans le coude, et lavez-vous les mains.
- Restez à la maison si vous êtes malade et évitez les contacts avec d'autres personnes.
- Lorsque vous n'êtes plus malade de manière aiguë et que les symptômes diminuent : portez un masque pendant quelques jours (au moins 5 jours après le début des symptômes) lors des contacts avec d'autres personnes et maintenez la distance, surtout lors des contacts avec des personnes vulnérables et le personnel soignant.
- Faites-vous vacciner selon les recommandations si vous-même ou vos proches courent un risque plus élevé d'infection grave, si vous travaillez dans le secteur des soins de santé, et si vous êtes enceinte ou envisagez de l'être dans un avenir proche. Les ministres soulignent l'importance de cette vaccination et recommandent de contacter le médecin généraliste et/ou le pharmacien à cet effet.
- Les personnes vulnérables devraient porter un masque dans les lieux fréquentés, comme les transports en commun.

Le RMG reste vigilant pour réagir et communiquer rapidement en cas de changements épidémiologiques importants.

Pour plus d'informations concernant les recommandations à suivre selon les différents niveaux d'alertes des infections respiratoires, [consultez le site web du SPF Santé publique](#).

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence Interministérielle Santé publique :

- Caroline Gennez, Vlaams Minister van Welzijn en Armoedebestrijding, Cultuur en Gelijke Kansen, Gouvernement Flamand, Présidente de la Conférence Interministérielle Santé publique
- Frank Vandenbroucke, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Sociales et Santé publique, Gouvernement fédéral
- Yves Coppieters - Ministre de la Santé, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités, de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des droits des femmes, Gouvernement wallon
- Valérie Lescrenier - Vice-présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Alain Maron - Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de la Propreté publique, de la Démocratie participative,

de la Santé et de l'Action sociale

- Elke Van den Brandt, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière
- Lydia Klinkenberg, Ministerin für Familie, Soziales, Wohnen und Gesundheit, Regierung Ostbelgien

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)499 27 40 30  
+32 (0)2 524 99 13  
[justine.cerise@health.fgov.be](mailto:justine.cerise@health.fgov.be)

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 (0)2 524 99 21  
+32 (0)475 93 92 71  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Annelies Wynant  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 97 38  
+32 485 73 44 05  
[annelies.wynant@health.fgov.be](mailto:annelies.wynant@health.fgov.be)